TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'ADMINISTRATION CHARGÉE DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE **PCT** Destinataire: DEMANDE D'INFORMATIONS CONCERNANT LE DROIT D'EXERCER (article 49 et règle 83.2 du PCT) Date d'expédition en sa qualité d'office récepteur (jour/mois/année) **DÉLAI DE RÉPONSE** Référence du dossier du déposant ou du mandataire mois/jours à compter de la date d'expédition indiquée ci-dessus Demande internationale nº Date du dépôt international (jour/mois/année) Déposant Conformément à la règle 83.2, l'administration chargée de la recherche internationale demande à votre office/organisation de lui faire savoir si la personne suivante a le droit d'exercer auprès de lui/d'elle : Nom: Adresse: Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche Fonctionnaire autorisé internationale

nº de téléphone

nº de télécopieur